

PLAN DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL

**BILAN DE LA MISE EN OEUVRE
1992-2005**

PRÉPARÉ POUR LA TABLE DE CONCERTATION DU MONT ROYAL
SEPTEMBRE 2005

PRÉAMBULE

Le bilan 1992-2005

Le présent bilan vise essentiellement à faire état des réalisations ayant eu cours entre 1992 et 2005 eu égard au plan de mise en valeur du mont Royal préparé et adopté par la Ville de Montréal en 1992. L'approche retenue consistait à recueillir, de la part des intervenants concernés par la montagne, de l'information documentaire relative à deux grands blocs : un bloc « *connaissances* », touchant les réalisations contribuant à faire évoluer la connaissance sur le mont Royal et un bloc « *interventions* » faisant état de gestes ayant plus d'impacts avec le public, comme des travaux de restauration d'immeubles, de campagnes de sensibilisation, etc.

Plusieurs rencontres ont également été menées auprès des grands occupants de la montagne et de certains intervenants publics ou associatifs afin de recueillir leurs opinions sur le sujet du mont Royal et de son évolution depuis 1992. Ces rencontres se sont déroulées selon une même grille d'entrevue, ceci ayant l'avantage de nous offrir un portrait d'ensemble du point de vue de tous les participants, selon une approche relativement homogène. On peut consulter les comptes-rendus de ces rencontres dans l'annexe en partie 2.

On retrouve dans ces résumés, outre des considérations générales sur la mission ou sur les actions entreprises par le groupe ou l'association en question, leurs points de vue sur les (ou leurs) grandes réussites de la période 1992-2005, les choses qui auraient pu être faites différemment, les actions fondamentales ou centrales entreprises sur la montagne (toutes interventions confondues), les gestes qui pourraient être qualifiés de regrettables, les groupes qui ont marqué le dossier, etc. Ces résumés sont essentiels à la bonne compréhension de ce bilan en ce sens qu'ils mettent en perspective, par rapport aux principaux acteurs et à leurs enjeux, les diverses interventions sur la montagne.

Finalement, il faut noter que le territoire d'origine considéré par le plan de mise en valeur et celui qui, aujourd'hui, intéresse les membres de la Table de concertation a beaucoup évolué. Il comprend entre autre une plus large partie des flancs sud et ouest, donc une partie construite plus importante. Le territoire a surtout gagné un statut officiel légal en devenant un Arrondissement historique et naturel en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Il faut aussi garder à l'esprit que le présent document est soumis aux participants de la Table de concertation à des fins de discussion et de bonification; dans le but d'orienter les travaux de mise à jour du plan de mise en valeur du mont Royal.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Table des matières	3
Introduction	4
Partie 1	
<i>Les réalisations majeures depuis 1992</i>	
• 1.1 L'arrondissement historique et naturel du mont Royal	6
• 1.2 la Table de concertation du mont royal	6
• 1.3 L'enchâssement du statut du mont Royal dans les grands documents d'urbanisme	7
• 1.4 L'intervention de la Ville sur le Parc du Mont-Royal	8
• 1.5 L'accueil et l'éducation du public / mise en place de partenariats	8
Partie 2	
<i>Les enjeux</i>	
• 2.1 Les grands propriétaires et leurs missions respectives	10
• 2.1.1 Les cimetières	11
• 2.1.2 Les universités	11
• 2.1.3 Les hôpitaux	12
• 2.1.4 Les grandes institutions religieuses et d'enseignements	13
• 2.2 Le cadre de gestion	13
• 2.3 La Nature, l'Écologie	14
• 2.4 L'aspect financier	14
Partie 3	
Liste des interventions énumérées au plan de mise en valeur de 1992 et état d'avancement de leur réalisation	17
Annexe / autre document	
• Comptes-rendus des rencontres avec les intervenants	
• Fiches « connaissance » et « interventions » soumises	
Partie 5	
Liste des documents annexes	

INTRODUCTION

MON MONT ROYAL, VOTRE MONT ROYAL, NOTRE MONT ROYAL

Chaque individu possède une histoire intime avec le mont Royal. Je me souviens encore que tout jeune, mon grand-père m'amenait parfois à la montagne le dimanche pour cueillir des glands. Je ne me souviens pas ce qu'il faisait avec, mais je me souviens très bien des immenses chênes et du bonheur de cette promenade ensoleillée. Plus tard, c'est le souvenir extraordinaire d'une soirée de ski de fond avec mes fils et l'ambiance de se trouver au pied de la croix et de surplomber la ville sous la neige ; un moment magique. Maintenant, c'est à mon tour d'amener ma petite-fille pour une promenade à la montagne et de m'émerveiller à voir ses yeux quand, lors d'une promenade sur le chemin Olmsted, une mésange vient se poser sur sa main pour manger un morceau de pain. C'est **mon mont Royal**.

Quant au jeune étudiant croisé sur ce même chemin, son jogging quotidien dans ce lieu unique lui apporte détente, plaisir et santé. Pendant ce temps, à deux pas, une vieille dame visite un parent disparu et trouve réconfort et plénitude lors de cette visite dans un lieu calme et paisible. Tout ça n'empêche pas un jeune couple de profiter des derniers rayons de soleil pour se promener, seuls au monde, en faisant pleins de projets. Ces gens sont sur leur montagne et profitent pleinement de ses petits bonheurs. C'est **leur mont Royal**.

Tous ces utilisateurs ont des attentes différentes à l'égard de leur montagne : paix, action, solitude, plein air. Le mont Royal, c'est la montagne qui offre à chacun toutes ces expériences et ces émotions. Pour cela, il ne faut pas que l'usage d'une personne nuise à l'usage de son voisin ; il ne faut pas non plus que l'usage d'une personne n'altère la qualité générale de la montagne. C'est **notre mont Royal**

Nous devons tous assurer un usage responsable de la montagne.

Ces considérations s'appliquent également aux occupants de la montagne, universités et institutions, qui se doivent d'appliquer la même philosophie dans leurs interventions et se soucier de toujours placer leurs actions dans une perspective plus globale de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine unique qu'est le mont Royal.

En ce sens, la Table de concertation du mont Royal à qui s'adresse ce bilan, possède toutes les caractéristiques et les atouts pour réaliser de façon optimale cette mise à jour du Plan de mise en valeur du mont Royal. L'approche consensuelle adoptée et la présence active de tous les acteurs pertinents, offrent toutes les chances de succès.

PARTIE 1

LES RÉALISATIONS MAJEURES DEPUIS 1992

1. LES RÉALISATIONS MAJEURES DEPUIS 1992

Depuis 1992 et l'élaboration du Plan de mise en valeur du mont Royal, plusieurs faits importants, sinon majeurs, sont intervenus dans ce dossier de la montagne. Plusieurs étaient imprévisibles au moment de la préparation du Plan et d'autres sont des développements d'idées qui y étaient déjà énoncées.

Ces réalisations sont fondamentales dans l'évolution du dossier et sont garantes de meilleures chances de succès pour la poursuite de la réalisation du Plan de mise en valeur du mont Royal. Elles doivent apparaître au premier plan des réalisations car elles supportent l'ensemble des interventions du Plan et représentent des acquis importants qui permettront dorénavant aux participants de canaliser ailleurs, les énergies ainsi économisées.

Ces réalisations sont ici sommairement présentées.

1.1 L'arrondissement historique et naturel du mont Royal

Lors du sommet du mont Royal, les organismes associatifs réclamaient une protection légale pour la montagne (Loi spéciale) afin de pouvoir mieux contrôler son développement. Le dossier fut lent à décoller mais la pression constante des groupes, associée à la réalisation de quelques projets immobiliers soulevant beaucoup d'oppositions, amena finalement le gouvernement du Québec à décréter l'Arrondissement historique et naturel du mont Royal au début de 2005.

Ce n'est pas une loi spéciale comme le souhaitent les groupes mais plutôt une composante de la Loi sur les biens culturels. Les groupes auraient préféré une loi spéciale pour y faire apparaître une notion d'écologie (absente de la LBC). Il restera à la Table de concertation à déterminer certaines règles ou critères afin d'assurer la prise en charge de cet aspect. La réalisation de cet encadrement devra bien sûr s'associer directement le ministère de la culture et des communications, puisque l'autorité ultime lui appartient en ce domaine.

La création de l'Arrondissement historique et naturel du mont Royal est un geste fondamental et qui est au cœur de l'actuelle réflexion sur le mont Royal. Une majorité des acteurs rencontrés mentionne cet aspect au titre de l'intervention la plus importante en ce qui a trait au mont Royal.

1.2 La Table de concertation du mont Royal

Un autre geste très significatif est la création de la Table de concertation du mont Royal. C'est la réalisation d'un souhait mentionné par l'assemblée du Sommet de Montréal. Organisée par la Ville de Montréal, encadrée par le Bureau du mont Royal, elle regroupe tous les principaux intervenants intéressés par la montagne. Essentiellement, la Table agit comme un forum ; comme si on poursuivait les travaux du Sommet. C'est un véhicule démocratique qui fonctionne par consensus et en ce sens elle est garante de résultats partagés, véritables.

Toutefois, les rencontres privées effectuées dans le cadre de la réalisation de ce bilan auront permis de constater que les participants à la Table ne se connaissent pas mutuellement en profondeur ou, à tout le moins, ne connaissent pas les enjeux quotidiens, les objectifs et les missions des autres participants.

La Table en est à ses débuts et les participants doivent s'approprier et se faire mutuellement confiance afin de lui donner son véritable élan. Il faut absolument éviter de transformer ce lieu en arène de confrontation ; l'ouverture et la transparence doivent primer. La Table constitue un outil privilégié pour réaliser les objectifs de la mise en valeur du mont Royal

1.3 L'enchâssement du statut du mont Royal dans les grands documents d'urbanisme

Déjà en 1992, la question du mont Royal est inscrite au premier Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Ce plan a été révisé en 2004 et le mont Royal y est encore plus présent. La mise à jour du plan de mise en valeur du mont Royal est d'ailleurs inscrite nommément au plan d'urbanisme, avec la mention d'y intégrer les objectifs liés à la gestion écologique.

On retrouve également le dossier spécifique du mont Royal dans la section du Plan traitant des secteurs de planification détaillée. On y propose 6 balises d'aménagement :

- Raffiner les mesures de protection et de mise en valeur fondées sur les spécificités du territoire à l'étude, en particulier celles relatives à la protection du milieu naturel.
- Poursuivre l'encadrement des nouvelles constructions et les interventions d'aménagement sur le domaine public et privé (bâtiments, mausolées, équipements de transmission, etc.)
- Identifier, protéger et mettre en valeur certaines vues sur et à partir du mont Royal .
- Retisser les liens entre la montagne et les milieux avoisinants.
- Améliorer les accès piétonniers et cyclables ainsi que la desserte en transport collectif et touristiques, par exemple en examinant la possibilité d'implanter un nouveau corridor de transport collectif vers le Quartier des spectacles, le Vieux-Port et le Parc Jean-Drapeau.
- Soutenir la sensibilisation au patrimoine paysager et historique de même qu'à l'écologie du mont-Royal.

De plus, le document complémentaire au plan d'urbanisme établit une série de dispositions réglementaires visant à préserver la prédominance du mont Royal dans le paysage urbain et à encadrer les interventions dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Finalement, la *politique du patrimoine* et la *politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* reconnaissent la nécessité de renforcer les mesures de protection du mont Royal et de ses flancs et de rendre celles-ci plus cohérentes et efficaces.

Cette réalité place le mont Royal à un niveau de préoccupation nettement supérieur à celui de 1992.

1.4 L'intervention de la Ville sur le parc du Mont-Royal

La Direction des sports, des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal a conduit d'importants travaux sur la montagne depuis 1992. Ces travaux sont présentés de façon détaillée dans le document en annexe au présent bilan sous le titre « *Le parc du Mont-Royal et ses abords / bilan qualitatif et quantitatif des investissements réalisés dans la poursuite du Plan de mise en valeur du mont Royal* ». Il sont également présentés de façon sommaire dans le document intitulé « *Parc du Mont-Royal / conceptions et réalisations* » (également en annexe). Ces documents ont été préparés par la Division de l'aménagement des parcs du Service des parcs, jardins et espaces verts.

Les travaux d'aménagement sur la montagne étaient déjà bien engagés, lorsqu'au début de 1998 une grande tempête de verglas est venue perturber les activités pendant de nombreux mois et avec une facture de plus de 7 millions de dollars. Cet épisode aura tout de même permis d'explorer certaines façons de faire dans la revitalisation de cette forêt urbaine. Les travaux au belvédère du chalet et à celui du chemin Camillien-Houde, les travaux du sentier de l'escarpement, pour ne nommer que ceux-là illustrent bien le soin et la qualité du travail réalisé par la Ville. En ce sens, la majorité des groupes ou organismes consultés s'entendent d'ailleurs pour souligner la qualité des interventions entreprises par la Ville sur la montagne.

Dans cette optique, il importe de souligner que des travaux réussis et de qualité, quant ils portent sur un milieu naturel et sensible, sont souvent peu visibles. Ces interventions, bien intégrées à leur milieu d'accueil, sont malheureusement souvent peu évidentes pour le grand public. Les sommes engagées à ce jour totalisent près de 24 millions de dollars.

1.5 L'accueil et l'éducation du public / mise en place de partenariat

Un autre acquis significatif depuis 1992 concerne l'entente de partenariat entre le Centre de la montagne et la Ville de Montréal afin de mettre en place une structure d'accueil du public sur la montagne. Le point central de cette activité est situé à la maison Smith qui devient ainsi lieu d'exposition, bureau d'accueil et d'information, petit restaurant, boutique de souvenirs et central téléphonique.

Cette entente permet également d'offrir certains services de location s'adressant aux visiteurs et faisant ainsi de la montagne une véritable destination familiale. Cela s'inscrit aussi dans les efforts de zonage des activités de la montagne préconisés dans le plan de mise en valeur.

Il s'agit ici d'un partenariat fort intéressant où tout le monde y trouve son compte, y compris le grand public.

PARTIE 2

LES ENJEUX

2. LES ENJEUX

L'établissement de ce bilan, qui vise avant tout à faciliter la mise à jour du plan de mise en valeur du mont Royal, doit aussi considérer les différents enjeux contextuels qui ont façonné l'évolution du mont Royal depuis 1992 ; sans oublier que dans certains cas, cette interrelation dure depuis plus d'un siècle et demi.

La montagne, c'est avant tout un amalgame, et en même temps, une interaction continue de paysages urbains et naturels. Ainsi, autour du cœur plus végétal et naturel d'origine (le parc et les cimetières), on retrouve une couronne institutionnelle (les universités, hôpitaux et grandes institutions religieuses et d'enseignement) dont la pérennité et la qualité se confronte souvent à leur propre dynamisme, et finalement, une large couronne résidentielle, très vivante et en perpétuel changement. Cette frange résidentielle qui est très importante est constituée par plus de 1500 propriétés. Tous ces propriétaires sont bien sûr concernés par la montagne, mais il n'est pas certain qu'ils soient tous bien sensibilisés à l'influence que peuvent avoir leurs interventions sur le paysage architectural qui sert d'interface entre la ville et la montagne.

C'est le contexte « socio-politique » de la montagne.

Pour les besoins de notre discussion, nous établissons le territoire de la montagne comme étant celui de l'arrondissement historique et naturel décrété par le gouvernement du Québec en mars 2005. Bien que certaines opinions proposent la définition d'un territoire plus large, à tout le moins celui de l'arrondissement historique et naturel semble faire consensus quant à son intégrité et sa valeur intrinsèque et symbolique.

De plus, le concept des trois sommets, fondamental et intégrateur, qui était enchâssé dans l'accord de collaboration entre les villes de Montréal, d'Outremont, de Westmount et Les Amis de la montagne signé en 1989, est toujours présent dans la définition et la réalité de l'AHN.

L'essentiel du territoire de l'AHN est composé par ce grand cœur végétal et naturel qui, outre certains projets isolés, n'a pas vu son caractère naturel et paysager être altéré de façon notable. C'est plutôt la frange institutionnelle, plus près de l'activité du centre-ville et plus morcellée dans ses usages, qui fait l'objet de pressions plus intenses à des fins de développement immobilier.

2.1 Les grands propriétaires et leurs missions respectives

Comme nous le signalions dans l'introduction, la cohabitation des différents usages que l'on retrouve sur la montagne constitue un enjeu de taille pour une mise en valeur harmonieuse du mont Royal. Une occupation ou un usage vivant et dynamique génère des besoins légitimes qui peuvent parfois avoir un impact sur un usage voisin ou sur l'utilisation de la montagne par le public. C'est pourquoi nous disons que nous devons tous assurer un usage responsable de la montagne.

2.1.1 Les cimetières

Pour ce qui est des cimetières, nul ne peut nier la très haute qualité de ces espaces et la valeur patrimoniale unique qui tient autant à la pérennité de l'usage (plus de 150 ans de présence sur la montagne) qu'à la valeur historique que leurs paysages recèlent. La notion de sacré que l'usage emporte sied parfaitement au caractère de la montagne et participe à forger cette grande valeur identitaire du mont Royal, valeur que la population montréalaise respecte grandement.

Il n'en demeure pas moins que cet usage est toujours vivant et que les sépultures se poursuivent sur la montagne. En ce sens, on ne peut prétendre souhaiter l'arrêt des opérations sur la montagne, en invoquant une facile et commode relocalisation, sans nier la très grande valeur patrimoniale des lieux. Il importe donc que ces institutions soient présentes et actives sur la Table de concertation, tout en demeurant réceptives et acceptant une certaine forme de participation des autres membres à contribuer à l'évaluation de leurs projets d'expansion. Cette collaboration et ce respect mutuel devraient être garants d'une évolution et d'une mise en valeur de ces espaces uniques et exceptionnels. C'est le mont Royal du Sacré.

Les enjeux à l'égard de ces espaces touchent surtout le maintien des opérations des cimetières et les besoins futurs conséquents, le maintien et la mise en valeur de la qualité paysagère unique et exceptionnelle des espaces et la difficulté présentée par le souhait de les intégrer à un réseau viaire propre au mont Royal.

2.1.2 Les universités

La seconde vague de grandes propriétés concerne plus spécifiquement les institutions universitaires. Une bonne partie du flanc sud-est est occupée par l'université McGill tandis qu'inversement, l'université de Montréal occupe la presque totalité du flanc nord-ouest.

Ces usages sont vivants, très actifs et ont fait l'objet de nombreuses transformations depuis 1992. Il s'agit principalement de constructions nouvelles abritant des usages nouveaux, laboratoires spécialisés ou pavillons « dédiés », tributaires de fondations privées. La très haute technologie maintenant présente dans les laboratoires scientifiques s'accommode mal du recyclage d'un bâtiment ancien ; la remise aux normes des vieux édifices est également problématique et coûteuse quand il s'agit d'y loger des usages complexes. Il s'ensuit une fuite en avant du développement qui laisse souvent de vieux édifices sous-utilisés et les budgets d'opération, qui suivent la construction neuve, ne suffisent parfois plus à assurer la préservation adéquate du patrimoine immobilier originel.

Également, comme ce développement se réalise sur un campus, sur un espace fini, c'est souvent le paysage architectural de ce même campus (et par voie de conséquence, un peu la montagne) qui paie la note et qui se dénature peu à peu avec cette surcharge immobilière. Cette nouvelle réalité force également les

universités à considérer de nouveaux modes de prestation académique comme les campus éclatés, la cyber-formation ou les antennes régionales. En d'autres termes, il importe que les universités considèrent des sites complémentaires afin d'accueillir leur développement futur et d'alléger la pression sur les campus existants.

Chose certaine, les universités sur la montagne sont des institutions anciennes qui sont demeurées très dynamiques et il fait partie de cette vitalité que de bouger, rayonner, grandir, évoluer. Il faudra faire avec le développement nécessaire à leur rayonnement, d'où l'importance d'établir des règles claires à l'égard du futur. C'est le mont Royal du Savoir.

Les enjeux à l'égard de ces espaces concernent surtout la réalité quotidienne des institutions universitaires qui doivent continuer de se développer et de compétitionner avec les plus grandes universités nord-américaines, tout en préservant la qualité de leur campus originel et sans altérer le paysage de la montagne ni celui de ces secteurs de transition entre la montagne et la ville.

2.1.3 Les hôpitaux

Ce secteur est peut-être celui qui a le plus évolué au cours de la dernière décennie. Avec l'élaboration du dossier des méga-hôpitaux du CHUM et du CUSM, c'est l'avenir de l'Hôtel-Dieu, du Royal Victoria et dans une certaine mesure celui de l'hôpital Général qui sont en jeu. Hormis peut-être l'hôpital Général, dont la silhouette imposante serait moins appropriée de nos jours, les deux autres hôpitaux sont des valeurs d'une qualité patrimoniale inestimable. La pertinence de leur préservation ne fait pas de doute, mais leur réutilisation demeure complexe.

En ce sens, le dossier des méga-hôpitaux et de leur localisation hors de la montagne vient, d'une certaine façon, alléger la pression sur ces vieux édifices. En effet, le maintien d'une fonction hospitalière dans des édifices patrimoniaux anciens est souvent lourd de conséquences. La mise à niveau des services techniques et scientifiques soutenant les soins hospitaliers se fait souvent au détriment de l'architecture des vieux édifices ; ou encore, lorsque ceux-ci ne peuvent accueillir ces nouvelles fonctions, le développement se fait alors dans des édifices neufs, souvent construit au détriment de la qualité du paysage architectural des vieux emplacements. Dans le cas du maintien de l'hôpital Général et de son projet d'agrandissement annoncé, il reste à souhaiter que les mécanismes décisionnels supportant la gestion de l'AHN jouent bien leur rôle de protection du paysage de la montagne.

Il va de soi que le maintien de l'usage hospitalier sur la montagne exigera les efforts de concertation afin de ne pas nuire au bon fonctionnement et au nécessaire développement de cet usage.

Les enjeux concernent principalement la réutilisation des immeubles libérés, non seulement au titre des surfaces intérieures, mais également à la possibilité que la montagne puisse regagner en territoire végétal une partie de ce qui lui avait été soustrait pour du stationnement, par exemple, qui deviendra inutile.

2.1.4 Les grandes institutions religieuses et d'enseignement

Dans ce groupe, on retrouve les autres grands espaces du mont Royal. L'Oratoire Saint-Joseph, le collège Notre-Dame, Marianopolis, Brébeuf. Encore une fois il s'agit d'usages très vivants et dynamiques qui génèrent leur lot d'interventions nécessaires à leur vitalité. L'exemple récent de la reconception du paysage d'accueil de l'Oratoire Saint-Joseph illustre bien l'approche consensuelle qui devra s'organiser sur le mont Royal. Ce travail est certes très exigeant pour son promoteur, mais son résultat est probant ; à tout le moins dans le cas de l'Oratoire.

Faire vivre des collèges qui doivent performer aux meilleurs niveaux est également exigeant et c'est la tâche de la Table de concertation du mont Royal de mettre en place les outils d'encadrement du développement qui sont nécessaires afin de permettre à leurs administrateurs de bien réussir.

D'autre part, l'évolution sociale récente et son impact quant à l'attrition de certaines grandes communautés se reflètent également sur l'évolution de certains grands équipements

Les enjeux à l'égard de ces usages concernent encore une fois la difficulté d'harmoniser la vitalité de tels usages à forte fréquentation avec l'évolution de leurs besoins fonctionnels et des impacts de ceux-ci sur la montagne.

2.2 Le cadre de gestion

Un autre aspect important dans le décor législatif, réglementaire et administratif entourant le dossier de la montagne concerne l'évolution récente de la situation municipale et des administrations concernées par le mont-royal.

Le nouveau contexte législatif a fait en sorte que la redistribution de certains pouvoirs et responsabilités, vers les arrondissements ainsi que la ville reconstituée de Westmount, vienne multiplier le nombre de paliers administratifs responsables à un titre ou à un autre de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Dans l'entente signée entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications, les parties ont convenu de la pertinence d'un transfert de gestion vers la Ville éliminant ainsi les autorisations ministérielles autrement requises. Ce transfert de gestion, éminemment souhaitable, ne pourra toutefois s'effectuer que si

la Ville de Montréal, les arrondissements et la ville de Westmount prennent les mesures pour harmoniser leurs réglementations et se doter de valeurs et d'approches communes aptes à assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de l'arrondissement.

Dans ce contexte, les différentes instances consultatives tels le Conseil du patrimoine, les comités consultatifs d'urbanisme et l'Office de consultation publique devraient voir leurs rôles se préciser et se compléter afin de participer pleinement au processus et de garantir la qualité des interventions.

Cette nouvelle réalité devient un enjeu pour la Table et pour les instances politiques et administratives qui devront créer la synergie nécessaire à la mise en place d'un cadre de gestion **cohérent et efficace**.

Les enjeux à l'égard du cadre de gestion touchent la capacité des instances politiques et administratives à harmoniser leurs pratiques et à créer un mode de fonctionnement intégré et concerté pour le mont Royal.

2.3 La Nature, l'Écologie

Nous avons jusqu'ici largement couvert les aspects des usages et du cadre bâti dans les enjeux touchant la montagne, mais il ne faudrait pas oublier les volets nature et écologie qui sont, ne l'oublions pas, au cœur même de l'existence du mont Royal et de l'actuelle réflexion autour de sa mise en valeur. Ces aspects ressortaient peu dans le plan de mise en valeur de 1992 puisque l'écologie est une « valeur sociale » montante, qui ne préoccupe le grand public que depuis quelques années.

Le concept d'arrondissement historique et naturel (tel que défini dans la LBC) quant à lui, n'est pas essentiellement conçu autour de cette question de l'écologie et il s'agira d'élaborer des objectifs et des principes d'intervention qui pourront y pallier et qui tiendront compte de cet aspect.

Les enjeux à l'égard de la prise en compte de concepts récents comme la gestion écologique, le développement durable, etc. dans le dossier du mont Royal, concernent principalement la capacité des participants à la Table de concertation à se fixer et à partager des objectifs dans ces nouveaux champs de préoccupation.

2.4 L'aspect financier

Le dernier mais non le moindre, l'aspect financier, comme dans tout autre projet, est un aspect très important à considérer. Le succès d'une intervention majeure, comme celle de la mise en valeur du mont Royal, repose souvent sur la disposition

de capitaux suffisants, faisant en sorte que des décisions stratégiques puissent être prises au bon moment, de façon intégrée, en assurant une suite logique dans la réalisation.

Trop souvent, un projet public complexe voit sa réalisation compromise ou retardée du fait que le financement global dépend de plusieurs sources et qu'il est sollicité par divers intervenants, sans que le tout soit nécessairement coordonné de façon optimale. Ces montages financiers complexes sont tributaires d'enveloppes diverses, relevant de divers agendas et ne recevant pas toujours un accueil égal pour tous. Aussi, les fonds publics sont de plus en plus sollicités et il devient de plus en plus évident que des approches novatrices de partenariat et de commandites doivent être explorées.

Récemment, la Ville et les Amis de la montagne ont réussi à sensibiliser l'entreprise privée à l'importance de s'engager dans la réalisation d'un projet « grand public » comme celui de la revitalisation du secteur *lac des castors* et l'aménagement d'une patinoire réfrigérée. C'est une avenue qui est très prometteuse et qui est d'ailleurs en discussion actuellement avec Les Amis de la montagne afin d'établir une entente de partenariat avec la Ville, où ceux-ci iraient solliciter la collaboration financière du secteur privé pour la mise en valeur du mont Royal.

En s'inspirant des « bonnes pratiques » ayant cours ailleurs à Montréal, il y aurait grand intérêt à développer une entente cadre de financement, à l'instar de celle touchant le Vieux-Montréal, qui permet de garantir le financement nécessaire pour y réaliser, avec succès, de nombreux projets structurants.

Les enjeux à l'égard de l'aspect financier de la mise en valeur du mont Royal soulèvent l'importance d'établir un cadre permanent de financement avec le Gouvernement du Québec ; ainsi que de développer des « liens d'affaires publiques » avec le monde des affaires afin de générer des capitaux pouvant supporter la réalisation de projets hautement souhaités et valorisés par la population.

PARTIE 3

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL ET BILAN DE L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

PARTIE 3

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL BILAN 1992-2005

La Structure schématique que vous retrouvez inscrite en petits caractères, reprend la liste des interventions mentionnées dans le Plan de mise en valeur du mont Royal adopté en 1992.

Les inscriptions en gros caractères présentent la situation actuelle quant à l'avancement des différents dossiers.

6.1 Objectifs et contenu du plan

6.2 Propositions d'aménagement du mont Royal

6.2.1 milieu naturel / établir un zonage du parc

Études faites ; une partie du parc utilise déjà cette notion de zonage.
À poursuivre.

6.2.2 le patrimoine historique

- mettre en valeur le patrimoine historique
Certaines études de faites ; le Centre de la montagne le fait par ses expositions et ses activités courantes.
- Protéger ou restaurer les éléments qui possèdent une valeur esthétique, symbolique, concepteur
 - Maison Smith
Fait
 - Chemin Olmsted
Toute la recherche historique sur Olmsted est faite ; le 2/3 du chemin a déjà fait l'objet d'un réaménagement.
 - Monument Georges-Étienne-Cartier
La 1/2 du projet sera réalisée avec les travaux de fondation actuellement en cours.
- Familiariser les visiteurs avec la diversité des paysages du Parc
À faire / Le Centre de la montagne assume toutefois une partie de cet objectif par ses expositions.
- Réévaluer l'existence ou l'aménagement de certaines infrastructures vs intégration aux paysages
 - Les routes
On retient à cet égard les dossiers du chemin Camillien-Houde, celui des échangeurs Remembrance et des Pins-Parc, et celui du chemin de ceinture.

- Antennes de télécommunication
Les travaux à la voûte de communication principale sont terminés ; les abords sont réaménagés et le podium pourra éventuellement faire l'objet de travaux de mise en valeur (exemple : l'aménagement d'une plate-forme d'observation 360 degrés comme prévu initialement par Olmsted).
- Elaborer programmes de protection et de gestion des ressources culturelles (monuments)
Les sculptures du symposium de la Plaine font l'objet d'un certain entretien au fil du temps mais nécessiteraient une évaluation globale de leur qualité et de la pertinence de certains regroupements ; le patrimoine funéraire fait l'objet d'une prise en charge et d'une certaine forme de mise en valeur par les deux cimetières.

6.2.3 L'accessibilité et réseaux de circulation

- Réaménager accès à partir du flanc nord
L'entente signée avec l'UdeM prévoit l'aménagement de tels accès sur le flanc nord. Les études de conception restent à faire. Cet accès, dit de la pente de ski, pourrait être adjoint à un belvédère à la croisée avec le chemin de ceinture. L'entente touchant le boisé Saint-Jean-Baptiste devrait également faciliter la réalisation de cet objectif.
- Aménager des liens plus efficaces avec les quartiers environnants (corridors d'accès)
Le flanc sud a été amélioré avec la réfection des escaliers et de certains accès (McTavish). La réfection de l'échangeur Parc-Pins sera une nette amélioration à ce chapitre.
- Établir des liens avec les stations de métro.
À faire (surtout à UdeM)
- Raccorder réseau interne du parc avec réseau montagne ; chemin de ceinture et traverse nord-sud.
Des ententes sont signées avec le cimetière NDDN et l'UdeM ; il reste à établir avec le cimetière MR et avec Outremont
- Maintenir accès visuel à la montagne
Cet aspect est pris en charge par le Plan d'urbanisme.
- Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
 - Redimensionner la voie pour réduire transit
Cet aspect a déjà fait l'objet d'études qui se poursuivent. Ce point est soulevé par plusieurs intervenants comme important pour la qualité de la perception de la montagne par le public utilisateur.
 - Évaluer le stationnement sur la montagne et réduire le nombre en rationalisant l'usage de stationnements institutionnels.
Pas fait. Les avis sont partagés quant à la pertinence (advenant une évolution des usages nécessitant moins de stationnement) de maintenir les espaces institutionnels existants

- Mettre en place une navette vers les points d'intérêts.
Pas fait. Il y aurait peut-être intérêt à intégrer cette fonction avec le système de transport public existant.
- Horaire d'utilisation de la voie Camillien-Houde
Pas fait.
- Réaménager le belvédère Camillien-Houde.
Réalisé et célébré par l'ensemble des participants.
- Assurer l'accessibilité universelle au parc.
Les quatre entrées actuelles pourraient être améliorées, principalement celle de Cedar.
- Compatibilité entre les moyens de transport
 - Restaurer, hiérarchiser, signaler et développer le réseau de circulation / Olmsted, sentiers, escaliers.
Réalisé à 60% ; il y a eu des sentiers de fermés, d'autres ont fait l'objet de rationalisation ; partie ouest à faire.
 - Éliminer certains sentiers dans les secteurs boisés à vocation de conservation.
C'est un travail à refaire constamment à cause des utilisateurs qui reprennent certaines habitudes. Un effort particulier a été apporté à la partie est (elle serait faite à 50%).
 - Améliorer l'intégration au paysage, des voies urbaines bordant la montagne.
Les travaux de l'échangeur Parc-Pins vont en ce sens et le futur projet Remembrance aussi. Le réaménagement de l'avenue du Parc avec ses plantations d'arbres s'inscrit dans cet objectif.

6.2.4 Les vues et les paysages

- Valoriser les points de vue et les percées visuelles
Le plan d'urbanisme tient compte de cet aspect. Il serait important d'assurer certains travaux d'émondage sur la montagne car la poussée végétale vient restreindre certaines vues à partir de la montagne.
- Restaurer les belvédères existants et compléter celui du chalet.
Réalisé
- Maintenir la qualité visuelle des paysages internes
Fait de façon continue. Il faut toutefois signaler le besoin de préserver des aires ouvertes sur la montagne ; parfois on reboise trop.

6.2.5 Les usages

- Consolider les activités « douces », marche, jogging, glissade,
Réalisé
- Ajuster l'utilisation du site au « zonage » de fréquentation.
Réalisé

6.2.6 L'art public

- Restauration des œuvres d'art existantes
En cours sur base continue.
- Projets d'implantation d'œuvres nouvelles
Non réalisé
- Interventions temporaires brèves
2 symposiums ont été réalisés en 2003 et 2004.
- Formulation d'orientations pour la protection du patrimoine funéraire.
Un colloque est en préparation sur le sujet. Depuis 1992 cette notion a beaucoup évolué et est de plus en plus prise en charge par les cimetières. Le cimetière NDDN a effectué une étude sur la question de la propriété des monuments.

6.3 la conservation et la mise en valeur du Parc du Mont-Royal

6.3.1 Orientations d'aménagement

- Les facteurs de détérioration du milieu naturel nécessitent des mesures spécifiques ; restaurer certaines infrastructures (sentiers, belvédères, escaliers).
En cours de réalisation
- Réévaluer la place de l'auto, encourager le transport en commun, meilleurs accès piétons et cyclistes.
Seuls les accès piétons et cyclistes ont fait l'objet d'attentions.
- Pas de nouvelles constructions importantes dans le parc.
Il n'y en a pas eu sauf la réfection de la voûte principale de communication (bâtiment enfoui) et le chalet du parc Jeanne-Mance (bâtiment semi-enfoui).
- Respect de l'héritage Olmstédien et de celui de Todd.
Fait

6.3.2 Héritage Olmstédien / principes d'aménagement

- respect des huit zones du plan et reprise des plantations prévues par Olmsted.
Cet objectif est respecté et suivi.
- Essences différentes selon la succession des paysages du parc.
Cet objectif est respecté et suivi.
- Restauration des points de vue vers la ville (cheminements des visiteurs).
Réalisé
- Maintien de équipements utiles à la fréquentation (restaurant, etc.)
Cet objectif a été respecté et sera amélioré lors des travaux au pavillon du lac des castors.
- Multiplication des liens entre la montagne et la ville(escaliers et routes existants, plus ceux par les voisins)
En cours.

6.3.3 Secteurs du parc et interventions de restauration et de conservation

- Un plan de restauration du parc est en élaboration et propose une réalisation allant du sommet vers la base (plan directeur sommet et escarpement).
Réalisé
- Contrôler les chemins spontanés par une meilleure signalisation
Réalisé, mais nécessitant un suivi régulier.
- Zonage en 5 classes : conservation extrême ; zone de conservation particulière ; zone de transition semi-naturelle ; zone d'utilisation extensive ; zone d'utilisation intensive.
Cette notion a été mise en place et est bien suivie.
- Correction des phénomènes d'érosion (canalisation, rétention, infiltration, etc.)
Ces travaux ont été réalisés, surtout dans la moitié est de la montagne (chemin Olmsted, sentier de l'escarpement, etc.)..
- Gestion du couvert forestier par entretien et plantations.
Cela a été fait sur une base assez régulière jusqu'en 2000.

6.3.4 Conservation du patrimoine bâti et artistique

- Lac aux castors et son pavillon, le chemin et la plaine doivent être mis en valeur comme un tout
Non réalisé mais travaux en cours sur et autour du pavillon. Il faudra compléter par l'harmonisation avec le chemin et le paysage de proximité.
- Le grand chalet
Travaux réalisés
- Mise en valeur du monument de Sir Georges-Étienne-Cartier.
Travaux en cours sur les fondations ; restera le travail sur les abords.
- Mise en valeur des œuvres du symposium de 1964.
Travaux exécutés sur les fondations des œuvres (maintien).
- Il y a place à l'accueil de nouvelles œuvres mais dans la sobriété.
Non réalisé ; des avis mentionnent la prudence quant au mariage avec l'aspect plus naturel du parc..

6.4 potentiels d'aménagement à la périphérie (implique le partenariat des proprios voisins)

6.4.1 Les parcours

- Le chemin de ceinture / partenariat avec les propriétaires limitrophes.
Travaux en cours ; quelques ententes de signées (UdeM, cimetière NDDN). Il persiste une crainte des propriétaires à l'égard du respect des lieux par les futurs utilisateurs et il faudrait que la Table documente cet aspect et rassure en ce sens.
- Accès nord / lien nord-sud (Vincent d'Indy) et (chemin dans cimetière)
Moins avancé que le dossier du chemin de ceinture ; voir note précédente.

6.4.2 La mise en valeur du flanc nord

- Collaboration entre Ville, UdeM, cimetières. Conservation et restauration des boisés existants.

Cet aspect est beaucoup plus sensible auprès des intervenants qu'il ne l'était en 1992. Les deux cimetières et l'UdeM font les efforts nécessaires pour conserver et mettre en valeur leurs boisés respectifs.

6.4.3 La mise en valeur du flanc est

- Ouvrir au public les domaines de Royal Victoria et université McGill
Non réalisé.
- Attention particulière au complexe sportif et à son agrandissement.
Non réalisé ; des projets en cours au stade auront un impact sur le paysage du mont Royal et devraient faire l'objet de l'attention pertinente.
- Aménager un accès à la montagne dans l'axe de la rue University et réfléchir au partage du stationnement de l'extrémité nord
Des discussions ont eu cours entre McGill et la Ville ; les études sont faites et il reste à s'entendre sur les détails (dans le cas de l'accès).

6.5 Les voies bordant le mont Royal

- Réaménagement des grandes voies de circulation périphériques.
 - Avenue du Parc
 - Aménagement paysager, alignements d'arbres et terre-plein central planté
À l'étude.
 - Amélioration des traverses piétonnes / Mont-Royal, Rachel, Duluth
Réalisé pour la rue Rachel ; à suivre pour les autres dans la foulée du réaménagement de l'avenue du Parc.
 - Restauration monument Sir George-Étienne-Cartier
En cours
 - Échangeur du Parc-Des Pins / reconfiguration
Travaux en cours.
 - Avenue des Pins
 - Réaménagement de l'avenue
Travaux sont fait ; reste à aménager le front sud de l'échangeur Parc-Pins ;
 - Mise en valeur de ses qualités panoramiques
Non réalisé.
 - Mise en valeur du patrimoine bâti et mobilier urbain
Réfection de certaines clôtures et murets ; maison Meredith
 - Amélioration entre rue et affleurement montagne
Non réalisé ; escalier Allen à relocaliser ?

- Amélioration de l'usage piéton
Les travaux de l'échangeur vont tout changer. Revoir les trottoirs.
- Amélioration des liens par escaliers / Redpath, Musée, Drummond
Travaux réalisés
- Amélioration de la signalisation des accès au parc.
À faire.
- Le chemin de la Côte-des-Neiges
 - Aménagement paysager plantation d'arbres
Petite partie faite avec le Clifton.
 - Amélioration signalisation
Non fait.
 - Améliorer transport en commun
Voies réservées pour les autobus
- L'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance à reconfigurer
Les études sont complétées et il reste la décision politique à prendre.

6.6 Études, expériences pilote et programme de suivi

- **6.6.1 études de faisabilité et d'impact**
 - étude du sentier de la falaise
Réalisé
 - plate-forme d'observation secteur sommet
Non réalisé
 - étude de reconfiguration de l'échangeur des Pins
Travaux en cours
- **6.6.2 Expériences-pilotes**
 - analyse Camillien-Houde et impact voiture et transit / stationnement, heures d'accessibilité.
Non réalisé
 - Etudes du transport en commun pour améliorer l'accès
Non réalisé.
- **6.6.3 Programme de suivi / suivi périodique des interventions dans le parc**
(drainage, contrôle de l'érosion)
Fait ; pas systématiquement mais un certain monitoring est effectué.

6.7 Mesures de contrôle du développement urbain / respect caractère trois sommets

- **6.7.1 Le cas montréalais**
 - les mesures d'urbanisme doivent assurer la conservation et la mise en valeur du paysage naturel et architectural.
Cette notion est maintenant incluse au plan d'urbanisme (planification détaillée).

- Protéger belvédère naturel et visibilité de la montagne dans la région
Inscrit au plan d'urbanisme.
- Harmonisation avec réglementation d'urbanisme des arrondissements limitrophes (Cas particulier de Ville-Marie).
Non réalisé
- Le site du patrimoine / élaborer des principes généraux et critères d'insertion, de restauration et de modification
Réalisé
- Programme de sensibilisation de la population
Réalisé ; Centre de la montagne.
- Mesures de contrôle du développement et concertation avec les domaines institutionnels.
Réalisé via les ententes de développement et la Table de concertation.
- Protection des liens visuels entre la ville et la montagne.
Inscrit au Plan d'urbanisme (les deux massifs)
- Les vues vers la montagne / protection et mise en valeur
Inscrit au Plan d'urbanisme.
- Les vues à partir de la montagne / voir le fleuve
Réalisé avec l'aménagement des belvédères et du sentier de l'escarpement.
- Les vues intérieures de la montagne / à protéger
- **6.7.2 une approche concertée avec les institutions**
 - négocier des programmes globaux de développement afin d'ouvrir les terrains des institutions au public.
En cours avec les ententes de développement (entre autre UdeM).
 - Plans à plus long terme
Inscrit dans les ententes de développement.
 - Approfondir les échanges avec les grandes institutions
Voir note précédente.
 - Harmoniser leurs plans de développement et d'aménagement respectifs
Non réalisé.

6.8 Statut juridique

- avoir un statut juridique propre / loi spéciale ou règlement municipal
Le décret par le gouvernement du Québec d'un statut d'Arrondissement historique et naturel pour le mont Royal est venu réaliser cet objectif.

- regrouper ville / CUM / gouvernement
La nouvelle situation juridique de l'Île de Montréal et la création de la Table de concertation viennent répondre à cet objectif. Il reste à assurer la coordination et l'harmonisation des réglementations d'urbanisme des quatre arrondissements et de la ville reconstituée de Westmount.

6.9 Proposition en matière de gestion du mont Royal

- **6.9.1 un nouvel organisme de gestion**
 - mettre en place une structure de gestion pour prendre la relève de l'ancien comité de concertation intérimaire
La création de la Table de concertation (et celle du Bureau du mont Royal d'une certaine façon) est venue réaliser cet objectif.
 - organisme supra-municipal pour agir comme interlocuteur face au gouvernement
Le nouveau paysage politique et légal amené par le processus de fusion des villes de l'Île ainsi que la création de l'Arrondissement historique et naturel par le gouvernement du Québec, sont venus changer le contexte de la réalisation de cet objectif.
- **6.9.2 sa mission**
 - assurer la conformité de actions de chaque partenaire par rapport au PMVMR
La Table de concertation vise à jouer ce rôle.
 - harmoniser les politiques des différents propriétaires de la montagne.
Idem
 - Dynamisation des partenaires
Idem
 - Stabilité de la gestion et pérennité des orientations d'action.
Idem

6.10 le financement des projets / tout le monde doit participer au financement
Les gouvernements commencent à participer au financement ; Le fédéral dans le belvédère Camillien-Houde et l'échangeur Parc-Pins ; Québec participe depuis peu et sera surement plus impliqué dans le futur avec la création de l'AHN. Le Privé commence aussi à s'impliquer avec des projets comme la maison Smith et le lac des castors.

7. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

7.1 le rôle de la ville de Montréal

- réaménager le parc et mettre en place une structure de gestion
En cours de réalisation avec la Table de concertation et les travaux dans le parc du Mont-Royal.
- relancer les discussions avec les partenaires institutionnels
Réalisé avec les ententes de développement et les travaux de la Table
- coordonner la gestion de ces dossiers.
Travail de la Table

- Améliorer les mécanismes du site du patrimoine.
Réalisé avec la création de l'AHN. Des critères d'évaluation des interventions dans l'AHN demeurent à préciser.

7.2 Programmation des interventions

- **7.2.1 critères de priorité**
- **dans le parc** / la restauration et la conservation du milieu naturel
renforcement des points d'intérêt du parc
système de circulation interne
- **à l'échelle de la montagne** / réalisation d'un nouveau système de circulation
réaménagement des accès
mise en valeur du patrimoine / sensibilisation
- **les abords de la montagne** / réaménagement des voies périphériques
- **7.2.2 les paramètres d'intervention**
- **7.2.3 les projets réalisés**
 - 1990-91 / 7M\$ de projets
 - liste des projets réalisés
- **7.2.4 les projets en cours**
 - contrôle de l'érosion et consolidation du sommet et de l'escarpement
 - aménagement des abords du grand chalet
 - réaménagement chemin Olmsted / poursuite
 - études escalier Trafalgar
 - études escaliers Drummond et du Musée
Ces travaux sont réalisés
- **7.2.5 les projets prévus 1993-1995**
 - poursuite renaturalisation du sommet
 - réfection entrée Peel et escaliers Drummond et du Musée
 - réfection de l'escalier belvédère Camillien-Houde
 - poursuite de l'avant-projet de réfection de l'avenue des Pins
 - réfection des escaliers Drummond et du Musée
 - traitement côté nord de l'avenue Cedar
Ces travaux sont en grande partie réalisés, sauf pour la réfection de l'entrée Peel ainsi que le traitement du côté nord de Cedar.

conclusions

- statut propre pour la montagne
Réalisé
- restauration du milieu naturel
Sur une base continue.